

L'UNITÉ *Syndicale*

Bulletin d'information de l'Union des Syndicats de Monaco

n° 221 Juin 2017

**Extension en mer,
Grand Prix de Monaco,
Yachts de luxe...**

Monaco prospérité.

Retraités, Salariés...

Monaco austérité !



Photo Lydia Terroni

SOMMAIRE

2 Economie :

L'Etat patron a les moyens

3-4 L'interview de la rédaction :

Rencontre avec les membres du Bureau de l'USM sur l'Action interprofessionnelle du 22 Juin.

3-4 Réaction et revendications des Syndicats.

5 Comité Général 2017 :

200 responsables syndicaux mobilisés sur deux jours !

5 Pratique :

Non la grève n'est pas interdite à Monaco !

6 Disparition de Benito Spinella

6 Des retraités très actifs.

7 Cinéma :

**Merci Patron !
Un film à voir absolument.**

7 Dans le monde :

La Paix en danger.

Batafoegu

Union des Syndicats de Monaco :

Horaires : Lundi - Jeudi : 9h-18h

Vendredi : 9h- 17h

Contact : usm@usm.mc

Rédaction : lena@usm.mc

Tel : +377 93 30 19 30

Site : www.usm.mc



Association des Accidentés et Mutilés du Travail (AMT) :

Caroline Giraud : Permanence tous les mercredi matin

RDV : +377 93 30 19 30

Permanence de l'INCA :

Simonetta Borghi : Tous les Vendredi matin.



Ca bouge à l'USM !

Pour garantir l'accessibilité à tous (adhérents et futurs adhérents) l'accès des locaux de l'Union des Syndicats se fait désormais de plain-pied.

Economie

L'Etat patron a les moyens !

Ce merveilleux pays qui n'impose ni le capital ni les revenus, bénéficie d'un budget excédentaire depuis cinq années consécutives grâce notamment à la liste suivante de recettes :

Répartition des recettes (1 173 000 000€)¹ du budget de l'état sur l'année 2015 :

49,1% Transactions commerciales : la taxe sur la valeur ajoutée ;

14,7% Transactions juridiques : les droits de mutation, les droits sur les autres actes civils et administratifs, les taxes sur les assurances ;

10,6% Bénéfices commerciaux : l'impôt sur les bénéfices ;
9,2% Domaine immobilier : l'ensemble des revenus des immeubles à usage locatif et les recettes des parkings publics ;

5,6% Monopoles concédés par l'État : les redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;

2,8% Autres recettes : les produits et recettes des services administratifs, les droits de consommation.

3,2% Monopoles exploités par l'État : les recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des Émissions de Timbres- Poste, des Postes-Télégraphes ;

2,5% Droits de douane : les droits de douane ;

2,4% Domaine financier : les revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires ;

Même si nous constatons la maîtrise des dépenses, il n'en reste pas moins que l'excédent budgétaire permet au Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) de grossir un peu plus et d'arriver à fin 2015 à un montant d'environ 4,7 milliards €. En 2016 pour l'anecdote, on nous annonce dans la presse un excédent à un peu moins de 36 millions qui se rajouteront au bas de laine du FRC.

Face à ces chiffres, le conseiller pour les finances nous explique « *ce qui a marché en Principauté, c'est ce que l'on a mis en œuvre ces dernières années. A savoir, une économie libérale qui encourage la création d'entreprises, mais où l'Etat est également présent et où les dépenses dans le domaine social, culturel, sécuritaire ou encore sportif ne sont pas sacrifiées.* » En ce qui nous concerne, nous ne doutons pas que l'Etat ne sacrifie pas le culturel, le sécuritaire ou le sportif, en revanche le domaine social nous avons quelques réserves. Et pour cause l'état n'a pas jugé opportun d'augmenter la valeur du point indiciaire depuis janvier 2015 des 4452 salariés de la Fontion Publique.



Ainsi à Monaco on pratique une austérité préventive, au cas où...

Cette équation à elle seule nous démontre que nos gouvernants quels qu'ils soient dans le monde ont une fâcheuse tendance à nous faire croire que les crises sont toujours là ou à venir. Puisque notamment à Monaco il y a longtemps que la crise capitaliste fut venue... (En 2015, +5,4% de croissance et un PIB à 5,64 Milliards d'€)²

Ne nous laissons pas faire, les travailleurs n'ont pas à culpabiliser de vouloir faire en sorte d'avoir une meilleure répartition des richesses, car seule la mobilisation permet d'obtenir plus de justice.



¹* Page 27 Monaco Statistics Pocket 2016

²* <http://www.imsee.mc/Economie-et-Finance/PIB>

« Les syndicats appellent à la grève le 22 Juin et ils ont des revendications ! »

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune, SAEC, appelle à la grève pour se faire entendre et poursuivre les revendications toujours pas suivies d'effet !

Revendications :

- Maintien sur le SPME pour tous.
- Augmentation du point d'indice.

Syndicat des Télécoms :

Revendications :

- Conditions de Travail en particulier chez Ecall Groupe CCA
- Maintien des retraités à la CCSS.

Syndicat du Commerce :

- Maintien des retraités aux caisses et meilleure répartition des richesses.
- Négociation d'une convention collective du commerce avec l'UCAM
- signature d'un accord d'entreprise avec Carrefour.

Syndicat des Chimiques Plastiques :

Revendications :

- Augmentation de salaire.
- Maintien des retraités à la CCSS et au SPME
- Maintien des industries à Monaco.
- Sauvegarder les emplois et arrêt des licenciements.

L'interview de la rédaction : Action interprofessionnelle le 22 Juin 2017

L'Unité Syndicale a rencontré trois membres de la Direction de l'USM, Christophe GLASSER, Secrétaire Général de l'USM, Christine GIOLITTI et Karim TABCHICHE, membres du Bureau de l'USM qui s'expriment au sujet de l'action interprofessionnelle du 22 Juin 2017.

Unité Syndicale : Les syndicats professionnels affiliés à l'USM ont appelé les salariés à l'action le 16/06/2016 et le 06/12/2016. Pourquoi une nouvelle journée d'action interprofessionnelle ce 22 Juin ?

Christophe GLASSER : Après les deux dernières actions interprofessionnelles, les 24 syndicats professionnels qui participaient à la réunion statutaire annuelle de notre organisation les 20 et 21 Mars 2017, ont pris, unanimement, la décision d'appeler à nouveau à une action. Ils ont appelé au renforcement de la mobilisation des salariés parce que nous sommes face au mépris du Gouvernement qui, jusque là n'avait même pas daigné répondre à notre demande de rencontre afin de présenter nos demandes.

Christine GIOLITTI : Nos deux actions de grève et manifestations qui ont rassemblé des milliers de personnes et notre décision d'une nouvelle action ont été certainement déterminantes dans la décision du Ministre d'Etat de nous rencontrer courant Mai.

Concernant le patronat, nous avons eu l'occasion de discuter avec la FEDEM, malgré nos différentes rencontres, celui-ci ne démontre aucune volonté d'aller vers le progrès social. La décision d'une nouvelle action s'imposait !

Karim TABCHICHE : Nous n'appelons pas les salariés à descendre dans la rue parce que ça nous fait plaisir. Les salariés et leurs syndicats sont le seul contre-pouvoir qui existe à Monaco. La négociation est nécessaire pour parvenir à des accords de progrès mais l'action des salariés est la seule option pour se faire entendre, se faire respecter et entamer de véritables négociations. L'action fait aussi partie du dialogue. D'autant que nos revendications sont légitimes.

Unité Syndicale : Quelles sont ces revendications mises en avant ?

Christine GIOLITTI : Ce sont les mêmes que celles présentées lors de nos dernières actions. Ensemble les salariés de tous secteurs professionnels et les retraités de Monaco portent en avant les revendications de salaires, du maintien aux Caisses Sociales Monégasques, des retraités de Monaco qui n'y résident pas. Les mauvaises conditions de travail sensibilisent également les salariés qui souffrent sur leur lieu de travail.

Christophe GLASSER : Il y a également l'entrave au droit syndical dans les entreprises qui provoque une vraie souffrance parmi les responsables syndicaux et les salariés qui veulent s'organiser et en sont empêchés.

Unité Syndicale : Vous avez des exemples ?

Christophe GLASSER : Oui. Lors des dernières actions, les grévistes en ont fait les frais. En toute illégalité, des primes d'assiduité dans un secteur professionnel ou des primes de panier dans un autre secteur, ont été versées aux seuls non grévistes !

Un autre exemple grave d'entrave au droit syndical : depuis 8 mois, des salariés de la santé privée sont empêchés de s'organiser au sein d'un syndicat car sous différents faux prétextes, les statuts de leur syndicat sont bloqués dans des tiroirs de l'administration. Ce syndicat n'a donc aucune existence légale et ne peut pas fonctionner. C'est la liberté de s'exprimer et de revendiquer dont sont privés les salariés.

Unité Syndicale : La presse s'est fait l'écho d'un budget de l'Etat largement excédentaire depuis 5 ans. Il y a donc les moyens de répondre favorablement à vos revendications ?

« La valeur ajoutée ce sont uniquement les salariés qui en sont les producteurs »

Karim TABCHICHE : Bien entendu. Le budget de l'Etat est constitué en grande partie des sommes qui proviennent de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée).

La valeur ajoutée ce sont uniquement les salariés qui en sont les producteurs. Elle permet de créer énormément de richesses qui font gonfler les caisses de l'Etat et les poches des actionnaires. Mais les salariés eux, n'en retirent presque rien, sauf les méfaits que nous venons de citer, des salariés qui travaillent dans de mauvaises conditions, qui sont déclarés inaptes au travail et se retrouvent sans emploi car ils ne sont pas reclassés, des retraités qui voient leur retraite gelée et perdent chaque année du pouvoir d'achat, des salariés qui ont des salaires de misère et qui ne bouclent pas les fins de mois ...

Christine GIOLITTI : Dans la Fonction Publique aussi les salaires ne sont plus augmentés depuis janvier 2015. Le budget est largement excédentaire mais il faut faire attention, nous dit-on ! Quel mépris pour les salariés ! Si on prenait une toute petite partie de ces excédents dans les caisses de l'Etat et dans la poche des actionnaires des sociétés privées, nos revendications pourraient être largement satisfaites. Ça s'appelle une meilleure répartition des richesses.

Unité Syndicale : Pour conclure, vous pensez que ce 22 juin rassemblera largement les salariés et les retraités ?

Christophe GLASSER : Tout est réuni pour faire de ce 22 juin une belle action interprofessionnelle : Les revendications sont légitimes et portées par les salariés et les retraités avec l'Union des Retraités de Monaco fortement présente au côté des salariés. Nous en avons la preuve notamment avec la pétition pour le maintien des retraités aux Caisses Sociales de Monaco qui a recueilli près de 10000 signatures.

Karim TABCHICHE : Les syndicats professionnels ont pour certains également des revendications particulières qui rassemblent. Les salariés et les syndicats subissent des attaques mais leur grande volonté de ne pas se laisser faire prend le dessus. On s'en rend compte tous les jours. De plus en plus de salariés se rapprochent de l'USM.

Christine GIOLITTI : Cette action coordonnée par la Direction de l'USM, c'est celle des syndicats professionnels et des salariés des différents secteurs qui l'ont décidée unanimement et démocratiquement. Ils sont motivés, et la mobilisation doit être à la hauteur de l'importance de nos demandes.

Il est indispensable que le Gouvernement et le Patronat fassent preuve d'une véritable prise en considération des salariés et de leurs demandes pour que s'ouvrent de véritables négociations.



Karim Tabchiche - Christine Giolitti - Christophe Glasser

Syndicat des guides et interprètes :

Revendications :

- application des lois existantes notamment sur les jours fériés
- Respect des règles de protection accident du travail pour les salariés détachés.

Le syndicat des Cuisiniers Pâtisseries appelle à la grève pour continuer l'action revendicative et montrer sa détermination au gouvernement et aux entreprises qui restent sourds !

Revendications :

- Salaire et salaire socialisé.
- Conditions de travail.

« On ne nous en voudra pas de ne pas avoir réussi, mais on nous en voudra de ne pas avoir essayé ! »

Syndicat Jardin Voirie Egout SJVE :

Revendications :

- Maintien des retraités au SPME
- Revalorisation du point indiciaire.

Syndicat des Transports Aériens :

Revendications :

- Augmentation de salaire.
- Application des grilles de salaire
- Application chez Monacair des dimanches majorés à 25% comme négocié auparavant chez Heli Air.
- Cesser la recrudescence des licenciements sans motif chez Monacair.

Comité Général 2017 : 200 responsables syndicaux mobilisés sur deux jours !

C'est à la suite de deux actions interprofessionnelles importantes que s'est tenu le Comité Général de l'Union des Syndicats de Monaco. Un moment fort pour l'unique Fédération Syndicale qui défend les véritables intérêts des salariés et marqué cette année par une participation historique de ses syndicats affiliés.

Ce ne sont pas moins de 24 syndicats professionnels différents rassemblant plus de 200 responsables syndicaux qui se sont mobilisés sur deux jours pour aborder ensemble des sujets déterminants. En effet, l'ordre du jour portait notamment sur le contexte international et les coopérations de l'USM dans ce domaine, quelle analyse

et suites à donner au mouvement social qui émerge et plus particulièrement à Monaco, et comment surmonter les entraves au droit syndical qui y sévissent actuellement.

C'est donc dans une ambiance très revendicative et déterminée que le Comité Général a évoqué avec sérieux et responsabilité ces questions et a pris des décisions fortes.

La poursuite du mouvement initié en juin 2016 a tout naturellement été confirmé rappelant qu'il y avait une attente forte de la part des salariés de Monaco et que le mutisme du patronat et du gouvernement concernant les avancées sociales ne pouvait rester sans réponse. Ce mutisme qui démontre que la seule option pour les salariés de se faire entendre reste la grève et la manifestation.

Les 24 syndicats présents se sont donc

engagés à appeler les salariés de leur secteur professionnel à la grève le 22 juin prochain et à participer encore plus massivement à la manifestation interprofessionnelle lors de laquelle tous les salariés pourront venir exprimer leurs attentes concernant le salaire, le salaire socialisé ou encore les conditions de travail.

Cette nouvelle action qui se profile démontre que la combativité des salariés et de leurs syndicats reprend et que 2017 sera une année charnière pour pousser le patronat et le gouvernement à lâcher du progrès social.

En même temps, comment ne pas être dans cet état d'esprit de combativité lorsque l'on regarde la progression fulgurante du PIB à Monaco et les recettes de l'Etat... Ne pas agir serait donc pire que tout !!!



Pratique

NON la grève n'est pas interdite à Monaco !

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire aux salariés du public et du privé, le droit de grève, est constitutionnel et ne peut donc être remis en cause. L'article 28, de la Constitution Monégasque du 17 Décembre 1962 stipule :

Art.28 – Toute personne peut défendre les droits et les intérêts de sa profession ou de sa fonction par l'action syndicale. Le droit de grève est reconnu dans le cadre des lois qui le réglementent.

Le droit de grève a été chèrement acquis et a subi par deux fois des attaques du Gouvernement qui voulait le limiter.

Rappel des dates importantes :

1944 : Loi n. 405 du 09/12/1944 abrogeant les délits de grève et de coalition.

1952 : 1^{ère} Loi anti grève, Loi n. 553 du 07/02/1952 règlementant les droits de grève et de lock-out.

1962 : Constitution reconnaissant le droit de grève.

1980 : 2^{ème} Loi anti grève, Loi n. 1 024 du 01/07/1980 limitant l'exercice du droit de grève, dont plusieurs articles sont annulés par décision du Tribunal suprême de Monaco du 8 Juillet 1981 (article 5, 6, 8, 13, 16, 21 et 22).

Le droit de grève ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.



Disparition de Benito Spinella

Benito SPINELLA, ancien Secrétaire Général du Syndicat des Chimiques Plastiques et membre de la Direction de l'Union des Syndicats de Monaco, vient de disparaître à l'âge de 80 ans.

C'est une figure marquante du syndicalisme monégasque, un militant chaleureux et profondément humain qui vient de nous quitter.

Acteur important de la participation combative des frontaliers italiens dans la collectivité des travailleurs de Monaco, il fut un dirigeant estimé et apprécié pendant de longues années au sein de l'U.S.M. Sous son impulsion les salariés de l'industrie, et plus particulièrement ceux de la Société MECAPLAST, furent à la pointe du combat mené par les travailleurs de Monaco et l'U.S.M. pour la conquête du paiement des jours fériés.

Lors de la bataille menée par l'U.S.M. et les salariés, en coopération avec la Confédération Générale Italienne du Travail (C.G.I.L.) de la région Ligurie, il participa activement aux actions qui aboutirent au droit pour les salariés frontaliers italiens de bénéficier des allocations de chômage ASSEDIC.

Orateur de talent, il prenait souvent la parole en langue italienne lors des rassemblements de l'Union des Syndicats, comme ce fut le cas par exemple lors de la lutte victorieuse contre la loi antigrève de 1980. Dans ces occasions il faisait alors partager avec fougue sa passion de l'Union des Syndicats de Monaco et de la classe ouvrière à laquelle il a consacré sa vie active, aussi bien au plan syndical à Monaco qu'au plan politique en Italie.

Benito restera pour l'U.S.M. l'un de ces dirigeants pugnaces et déterminés qui sont l'honneur de notre organisation dans sa diversité et qui, avec leur originalité, auront apporté leur pierre à la construction du progrès social de Monaco.



Des retraités très actifs !

L'Union des Retraités de Monaco (U.R.M.) créée en 1949 à l'initiative de l'Union des Syndicats de Monaco, a tenu son Assemblée Générale Statutaire le 31 mars 2017, en présence de 150 personnes. Ce fut l'occasion de faire le bilan des activités de l'année écoulée, sur le plan ludique, des loisirs (jeux, sorties, voyages, culture, ...) et social.

L'aspect revendicatif, centré sur le social, a fait l'objet d'un compte-rendu des diverses actions menées, notamment depuis 2015, au travers de pétitions, (dont la dernière avec l'U.S.M. a permis d'obtenir, au moment où se tenait l'Assemblée, près de 9.000 signatures), et au travers de manifestations comme ce fut le cas les 16 juin 2016 et 6 décembre 2016, auxquelles plusieurs centaines de retraités avaient participé.

Le compte-rendu des réunions du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites (C.A.R.), où sont discutées les revendications des salariés et retraités, a permis aux adhérents de constater que les membres du patronat et du gouvernement, faisant partie du Comité de Contrôle, avaient rejeté l'ensemble de leurs demandes, malgré

les protestations des représentants des salariés et retraités. Les membres présents ont alors décidé de participer aux actions à venir, avec les salariés. C'est ainsi que le 22 juin 2017, les retraités se retrouveront encore nombreux, au sein de la manifestation décidée par les syndicats de l'U.S.M. pour se faire entendre des autorités. Une motion a ensuite été adoptée à l'unanimité qui reprend les demandes des retraités, comme la majoration de la valeur du point de retraite au-dessus de l'indice des prix, le rattrapage de la perte de leur pouvoir d'achat, le bénéfice de la prise en charge par la CCSS pour tous les retraités de Monaco, y compris pour ceux domiciliés en France et l'extension de la gratuité des transports monégasques à l'ensemble des pensionnés de plus de 60 ans, quel que soit leur lieu de résidence.



L'Assemblée Générale a encore renouvelé cette année sa vive protestation contre la réforme des retraites qui ampute le rendement des actifs et pèse sur la valeur du point. Avant de clore la séance, le Président a tenu à remercier, au nom des sociétaires et sous les applaudissements des présents, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour le travail qu'ils accomplissent bénévolement tout au long de l'année.

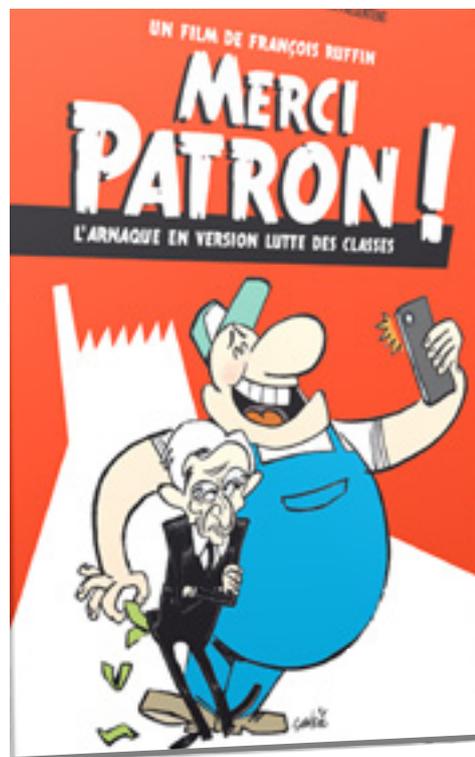
Cinéma

Merci Patron ! Un film à voir absolument !

Réalisé par François Ruffin, rédacteur en Chef et fondateur du journal Fakir, ce film suit le couple Klur, au chômage et endetté après la fermeture de l'usine de Poix du Nord qui fabriquait les costumes Kenzo (Groupe LVMH).

Bien décidés à défendre le couple Klur lors de l'Assemblée Générale de LVMH, François Ruffin et ses acolytes mettront tout en œuvre pour duper le premier groupe de luxe au monde et toucher le cœur de son PDG Bernard Arnault, mais réussiront-ils ?

Reflet d'une société victime des délocalisations de masse, ce film drôle et émouvant a été récompensé du César 2017 du meilleur film documentaire. Prix que François RUFFIN remettra aux ouvriers de Whirlpool.



Dans le monde

La Paix en danger

Depuis longtemps l'humanité n'avait pas été aussi près du danger de guerre.

Les Etats-Unis de manière unilatérale, hors cadre de l'ONU, viennent de bombarder à deux reprises, la Syrie d'abord puis l'Afghanistan. Au même moment ils annoncent l'envoi d'une flotte de guerre et d'un porte-avion nucléaire aux portes de la Corée du Nord.

La menace de guerre mondiale est réelle.

Derrière la Syrie, la Russie pourrait riposter. Derrière la Corée, le choc menace la Chine.

Les peuples n'ont aucun intérêt à la guerre. Les travailleurs ont toujours été victimes de ces boucheries décidées dans l'intérêt de puissants avides de se partager le monde pour remplir les coffres-forts.

Le dialogue, la négociation, doivent l'emporter sur la menace et l'intimidation. L'avenir de la civilisation et de la Vie en dépendent.



Union des Syndicats de Monaco - 28 boulevard Rainier III - 98000 MONACO
tél : +377 93 30 19 30 - fax : +377 93 25 06 73 - e-mail : usm@usm.mc
site internet : www.usm.mc

Directeur de publication : Christophe GLASSER
Rédacteur en Chef : Léna HANNS